

Une démarche partenariale : le plan d'accompagnement sectoriel



Définition

Les plans sectoriels visent à élaborer, avec les partenaires d'un secteur, une démarche cohérente et concertée de l'accompagnement, au service de la consolidation des activités et des emplois.

Ils visent à définir les coopérations, entre acteurs de ce secteur, dans les différentes instances du DLA notamment, pour la mise en oeuvre et le suivi.

A NOTER

Le programme par secteur ou territoire de chaque DLA reste de la maîtrise des comités de pilotage départementaux. Le plan sectoriel offre des éléments d'aide à la décision, à destination des copil, au moment où sont discutées les orientations . c'est un outil mobilisateur des comités d'appui et un outil utile pour l'investissement dans le dispositif de nouveaux partenaires et financeurs.



En 2007, les plans sectoriels, sur la région Centre

Le plan sectoriel service à la personne :

Suite à l'étude territoriale sur les possibilités de développement dans ce secteur, le plan sectoriel établi au niveau régional est en voie de déclinaison sur les départements.

Voir documents

Le plan sectoriel : culture

Il sera finalisé d'ici la fin juin et portera en priorité sur les domaines audio visuels et arts plastique. Il est décliné sur les différents départements avec des orientations spécifiques, adaptées à chaque territoire



Le plan sectoriel : sport (avec les ligues de taille moyenne)

Il a débuté en Mai

Voir document



le plan sectoriel IAE

Il se met en place en fonction du traitement de cette question par chaque DLA

Voir l'exemple du DLA 28



et sur chaque département, les comités d'appui sectoriels affinent les orientations des copils et élaborent des plans sectoriels.

Voir l'exemple du DLA 37 sur les CUCS